



Compte R1068 : réserves : 50.890,10€

### **Vote des taux de contributions directes**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux appliqués en 2008 des 4 taxes locales, soit :

*Taxe d'Habitation : 9,24%*

*Taxe Foncière Bâtie : 9,58%*

*Taxe Foncière Non Bâtie : 21,78%*

*Taxe Professionnelle : 8,69%*

Le produit attendu des taxes s'élève à 144.430€ somme inscrite en recettes au budget primitif 2009.

### **F.C.T.V.A. Convention avec l'Etat- Plan de relance**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009 qui permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils respectent leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 45.620€

- décide d'inscrire au budget de la commune, 1.432.441,00€ de dépenses réelles d'équipement.

- autorise Madame le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### **Budget primitif 2009- régie de transport**

Madame le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif établi par la commission des finances le 20 mars 2009. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 27.765,00€ et à la somme de 17.566,00€ en dépenses et recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2009 de la régie de transport.

### **Budget primitif 2009- commune**

Madame le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif établi par la commission des finances le 20 mars 2009. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 674.499,00€ et à la somme de 1.577.301,60€ en dépenses et recettes d'investissement.

Madame le Maire détaille les subventions allouées aux associations, dont 463€ allouée aux écoles et les nouvelles opérations inscrites en section d'investissement.

*Opération n°151 : Reprofilage et réfection V.C.1*

*Opération n°152 : Effacement des réseaux- Chemin Vert*

*Opération n°153 : Eclairage public- Pose de 9 mâts avec lanterne pour une dépense de 16.900€ HT, subventionné à 40% par le syndicat départemental électrique. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet.*

Et une lanterne au Beau Soleil avec pose d'une armoire de commande pour une dépense de 1.400€ HT, subventionné à 40%. Le conseil municipal, après 11 voix pour, 2 contre, 2 abstentions, adopte le projet.

*Opération n°154 : Poteau incendie*

*Opération n°155 : Rénovation de l'église – 1<sup>ère</sup> tranche*

Vu l'urgence, la commission des finances a prévu les travaux de réfection du pignon et le remplacement de l'horloge et sonnerie.

*Opération n°156* : Renouvellement du mobilier à la salle des fêtes.

*Opération n°157* : Construction d'une école élémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2009 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 647 499€ et à la somme de 1 577 301,60 en dépenses et recettes d'investissement.

### **Attribution des subventions pour 2009**

Madame le Maire énumère les différents organismes qui ont sollicité une subvention communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'allouer la somme de 80€ aux Restos du Cœur de St-Saëns.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions aux associations suivantes :

*Coopérative scolaire école maternelle = 213€*

*Coopérative scolaire école élémentaire = 250€*

*Amicale des Anciens Combattants = 385€*

*Club de l'Amitié = 385€*

*USSMO = 785€*

*Office de Tourisme de St-Saëns = 70€*

*Amicale des Pompiers de St-Saëns = 80€*

*Anim'Ado = 750€*

*Restos du cœur de St-Saëns = 80€*

### **Demande de subvention**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour l'acquisition de mobilier à la salle des fêtes.

### **Construction Ecole- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : dossier consultation des entreprises**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réception des 3 candidats retenus au concours d'architecte s'est tenue le 24 mars 2009. Chaque architecte a présenté son projet. Le choix de la commission, après l'évaluation des critères, s'est porté sur le cabinet Archicité, lequel répondait le mieux à leurs attentes.

Madame le Maire donne lecture de la mission d'assistance pour le dossier de consultation des entreprises pour un montant de rémunération de 1.500€HT et qui sera versé en 3 fois.

Madame le Maire informe que le dépôt de l'avant projet définitif est attendu pour le 28 avril 2009 et le projet de dépôt du permis de construire pour le mois de mai.

Madame le maire informe le Conseil de la signature du devis pour l'exécution des sondages dans le périmètre de l'école.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le montant s'élève à 1.500€HT auprès du cabinet BYGGA et entérine le choix pour le cabinet Archicité.

### **Location de terrain communal**

Suite au renouvellement de la demande de location faite par Mr FEMENIA et Mlle BASIRE, Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi d'un courrier au service des Domaines afin d'obtenir une estimation du tarif de location du terrain communal, cadastré ZH25.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de louer la parcelle ZH 25 à Mr FEMENIA Juan Miguel et Mlle BASIRE Christelle avec une convention à titre précaire et révocable en se basant sur l'estimation qui sera faite par les Domaines.

### **Questions diverses**

Madame le Maire informe le Conseil

- de la signature de la convention avec le Département pour l'attribution d'un défibrillateur à la commune
- de l'arrêté de décharge définitive de Mr SIMON, receveur municipal, en date du 16 mars 2009.

- de la sortie foot financée par le Conseil Général qui aura lieu le 11 avril 2009 pour assister au match HAC-CAEN. Le transport et 50 places sont offerts. L'information sera faite aux abords des abri-bus, Mme Domont sera chargée des inscriptions.

Madame Delestre souligne les excès de vitesse dans la rue du stade.